



# Le Rollotois

Mairie de Rollot

N°94  
janvier  
2023

## Meilleurs Voeux 2023

### MAIRIE

15 Rue Saint-Nicolas  
80500 Rollot

 03 22 78 28 47

Fax : 03 22 78 51 10

Mail : [mairierollot@orange.fr](mailto:mairierollot@orange.fr)

<http://www.mairie-rollot.fr>

\*\*\*\*

### ACCUEIL MAIRIE :

Lundi : 17h - 18h

Jeudi : 9h - 11h

Vendredi : 17h - 18h

\*\*\*\*\*

### ACCUEIL AGENCE POSTALE :

Lundi : 15h - 18h


Mardi Mercredi : 9h - 12h

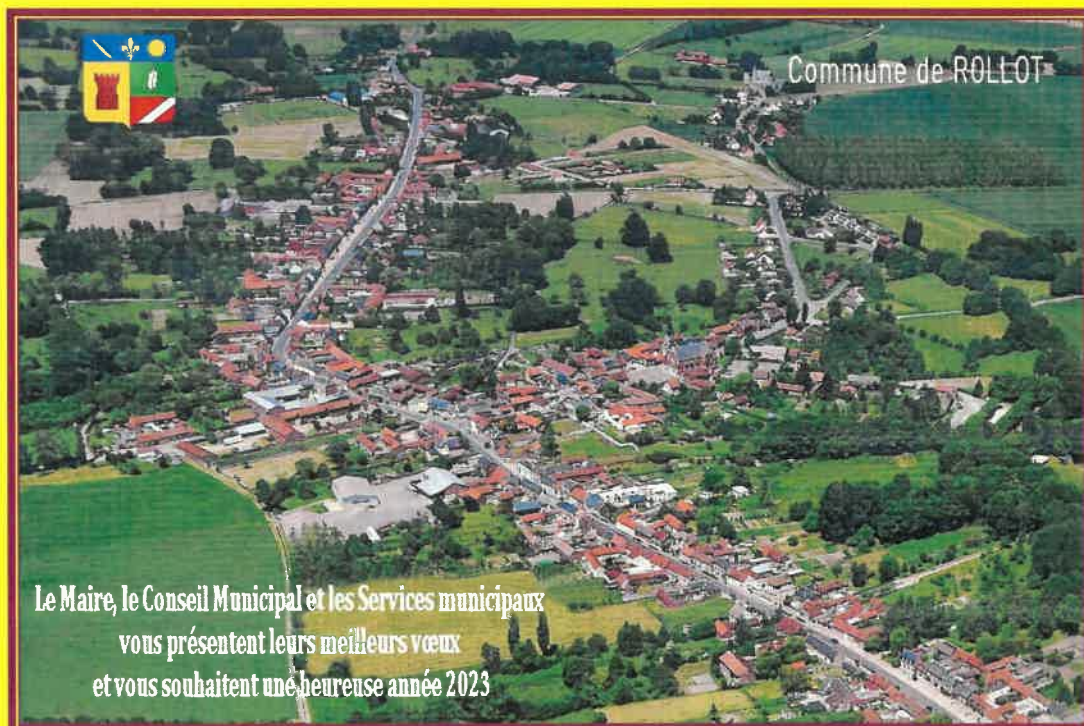
Vendredi : 15h - 18h (horaire d'hiver)

sinon 16h - 19h

\*\*\*\*\*

Police Municipale Montdidier  
CNI ET PASSEPORTS

 03.22.78.75.80



Le Maire, le Conseil Municipal et les Services municipaux  
vous présentent leurs meilleurs vœux  
et vous souhaitent une heureuse année 2023

### Rédacteurs :

Directeur de la publication le Maire

Commission Communication

- Marynès Pillon - Jean-Pierre Cozette - Christophe Butez - Bernadette Gellynck - Richard Harrissart - Patricia Pichard

Mise en page : Jean-Luc Grimal

Responsable Commission Communication : Jean-Luc Grimal

# Votre Conseil Municipal

## Le Maire



Michel Choisy

## Les Adjoints au Maire :



Jean-luc Grimal, 1er adjoint



Marc Choisy, 2<sup>ème</sup> adjoint,



Jean-Pierre Cozette, 3<sup>ème</sup> adjoint,

## Les Conseillers délégués :



Marynès Pillon  
Déléguée aux affaires sociales :



Patricia Pichard  
Déléguée aux associations

## Les Conseillers Municipaux :



Perrine Ricquebourg



Delphine Caule



Bernadette Gellynck



Lydie Blot



Cécile Grimal



Richard Harrissart



Christophe Butez



Laurent Letupe



Yohann Levasseur

## Permanences des élus :

### **Le Maire**

Michel Choisy tél : 06.79.64.44.92

de 9h à 10h sur rendez-vous

### **Le lundi & vendredi de 17h30 à 18h30 sur rendez vous**

**1<sup>er</sup> adjoint** Jean-Luc Grimal Tél : 06.31.59.76.49

**2<sup>ème</sup> adjoint** Marc Choisy Tél : 06.75.23.99.53

**3<sup>ème</sup> adjoint** Jean-Pierre Cozette Tél : 06.50.14.47.10

## **Les Commissions :**

- **Commission Communication, Environnement, Cadre de vie, Sécurité Routière.**

*Adjoint responsable : Jean-Luc Grimal 1<sup>er</sup> Adjoint*

*Membres du Conseil : Jean-Pierre Cozette - Richard Harrissart - Christophe Butez - Marynès Pillon - Bernadette Gellynck - Patricia Pichard*

- **Commission Affaires Scolaires, Cantine/Garderie, Associations, Fêtes et Cérémonies.**

*Adjoint responsable : Marc Choisy 2<sup>ème</sup> Adjoint*

*Déléguée aux Associations, Fêtes et Cérémonies : Patricia Pichard*

*Membres du Conseil : Cécile Grimal - Lydie Blot - Bernadette Gellynck - Marynès Pillon - Yohann Levasseur - Richard Harrissart - Perrine Ricquebourg Membres : Marjorie Huile, Richard Duquenne.*

- **Commission services Techniques, Patrimoine, Chemins, Travaux, Cimetière.**

*Adjoint responsable : Jean-Pierre Cozette 3<sup>ème</sup> Adjoint*

*Membres du Conseil : Christophe Butez - Richard Harrissart - Yohann Levasseur - Marynès Pillon - Bernadette Gellynck*

- **Commission Affaires Sociales.**

*Conseillère déléguée : Marynès Pillon.*

*Membres du Conseil : Richard Harrissart - Cécile Grimal - Patricia Pichard - Delphine Caule - Perrine Ricquebourg Membres : Huguette Laforet - Céline Radiguet - Arthur Ropital.*

- **RPI Rollot-Piennes-Onvillers.**

*Michel Choisy*

*Suppléant : Marc Choisy*

- **FDE 80. Fédération départementale d'énergie de la Somme**

*Titulaires : Jean-Luc Grimal - Jean-Pierre Cozette Suppléant : Laurent Letupe*

- **SIAEP de Guerbigny.**

*Titulaires : Michel Choisy - Jean-Pierre Cozette Suppléants : Jean -Luc Grimal - Christophe Butez*

- **Commission finances.**

*Le Maire, les 3 adjoints*

*Membres du Conseil : Marynès Pillon - Delphine Caule - Christophe Butez*

- **Commission d'appel d'offre.**

*Le Maire, les 3 Adjoints et 1 membre du conseil : Yohann Levasseur*

- **Com de Com du Grand Roye.**

*Michel Choisy*

*Suppléant : Jean Luc Grimal*

- **AFR. Association Foncière de Remembrement.**

*Le Maire*

## Cérémonie des vœux du Maire Samedi 14 janvier 2023

La dernière fois que je me suis présenté à vous à l'occasion d'une cérémonie des vœux c'était en Janvier 2020 ! Je vous avais alors annoncé ma décision de ne pas me représenter.

Les événements ont fait que je suis encore là ! Depuis, les élections se sont déroulées, nous avons été réélus (il n'y avait qu'une liste), le COVID est arrivé avec les protocoles sanitaires, les périodes d'isolement et...

Il n'y a plus eu de cérémonie des vœux.

Nous voici donc réunis pour la première fois depuis notre élection, déjà trois ans.

Comme je vous le disais dans le dernier « Flash Infos », ce rendez-vous est important, voir essentiel, car au-delà du côté festif, il permet de faire le bilan de nos actions, de la situation de la commune et des projets.

Nous voici à mi-mandat, il reste 3 ans, beaucoup à faire et je ne sais pas si j'aurai la force morale et physique pour aller au bout.

### 📌 Que s'est il passé depuis 2020 ?

Le COVID en premier lieu et ses effets catastrophiques du point de vue de la santé, avec tous ses morts, et ROLLOT n'a pas été épargnée, mais aussi socialement car avec le confinement, les périodes d'isolement, les restrictions sanitaires et les interdictions de certaines manifestations, de nouvelles habitudes ont été prises, le lien social s'est distendu et il sera bien difficile de retrouver les dynamiques « d'avant » !

- La Guerre en Ukraine qui n'arrange pas la situation.
- L'envolée des prix de l'énergie.
- Avec comme conséquence, l'inflation avec des taux que l'on n'avait plus connus depuis des décennies.

Tout cela n'est pas sans incidences pour nos collectivités (et pour les particuliers que nous sommes) et menace les équilibres financiers de nos communes qui sont nécessaires au maintien des services publics et aux investissements (bâtiments, voiries, réseaux, aménagements, réhabilitations etc...)

Il faut aussi inclure la transition énergétique et notamment la rénovation thermique de nos bâtiments communaux avec toutes ses contraintes.

### 📌 En 2020, j'avais entre autres, évoqué les dossiers en cours :

- La fibre
- Le projet de l'antenne relais
- Les éoliennes
- Le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal)

### 📌 OU EN SOMMES NOUS ?

- Concernant la fibre et après bien des aléas, « la crise COVID qui a généré plusieurs reports de chantier, ensuite le problème des « poteaux surchargés », le déploiement partiel dans certains secteurs de la commune, cette fois ça y est, toutes les habitations sont éligibles à la fibre et de nombreux habitants sont désormais raccordés, bénéficiant de la gratuité de l'installation de la prise.
- Le dossier éolien entre, lui, dans sa phase finale et la construction des éoliennes est prévue pour le premier semestre 2023. Un dossier initié en 2003 !! par le conseil municipal de l'époque... 20 ANS !! C'est beaucoup trop long ! Car depuis beaucoup de choses ont changé.
- Le projet de l'antenne relai est lui aussi enfin validé après de nombreuses démarches auprès des élus (Député, Sénateur, Conseillers Départementaux etc..) Le permis de construire est accordé et la construction (Route de Boulogne) est prévue également pour le 1er semestre 2023.
- Le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal document d'urbanisme qui remplace le POS devenu caduque), il suit son LONG COURS avec là aussi, de nouvelles contraintes notamment avec le principe de la ZERO ARTIFICIALISATION NETTE très préjudiciable pour nos communes rurales.

Je rappelle que ce document opposable, définit les zones où il est possible de construire et qu'il fixe également les règles de constructibilité pour les 15 années à venir.

Là aussi le COVID a compliqué l'avancement du projet, mais pas seulement !

En dehors de ces 4 dossiers initiés de longue date, de nombreux autres dossiers ont été réalisés selon un programme présenté lors de la période pré électorale.



## Ainsi ont été réalisés :

### **En 2020 :**

- Extension par transfert du dortoir de l'école maternelle.
- Rénovation de la garderie.
- Trottoirs et bordurage Route de Boulogne et à Regibaye.
- Construction du City Stade et 2 terrains de pétanque Place des Clos.

### **•En 2021:**

- Achat d'un véhicule utilitaire Kangoo.
- Réfection du chéneau Salle Pronac.
- Gravillonnage Grande Rue à Regibaye.
- Travaux de voirie et de bordurage à LA VILLETTE.
- Réfection de la toiture terrasse de la salle des fêtes.
- Réalisation du Plan informatisé du cimetière.
- Equipped des 2 classes maternelles de TBI (tableau blanc informatique) et extension de l'ENT (espace numérique de travail) à tous.
- Plantation d'arbres et arbustes dans la commune.

### **En 2022:**

- Rénovation vestiaires douches Place des Clos (travaux d'isolation, changement des portes et fenêtres, remplacement chaudière fioul par une pompe à chaleur, électricité).
- Installation 2 chauffe eau classes élémentaires.
- Agrandissement columbarium.
- Mise en place colonne en marbre au jardin du Souvenir au cimetière.
- Aménagement entrées de propriétés en enrobé rue des 9 Mines et Rue de La Villette.
- Aménagement du terre plein entrée du Cimetière.
- Gravillonnage Chemin du Vieux Moulin.
- Rénovation canalisation eaux pluviales Rue Haute.
- Acquisition d'un défibrillateur.
- Signalétique horizontale RD 935 Rue Haute.
- Acquisition 3 décorations de « Noël » LED.
- Comme vous le voyez, beaucoup de réalisations au cours de ces trois années et beaucoup reste à faire.

### **➤ Projets de 2023, il est prévu :**

- La rénovation de la totalité de l'éclairage public avec un passage à l'éclairage LED ce qui permettra une économie substantielle et aussi la rénovation des armoires électriques permettant des réglages d'intensité.
- Le dossier est déposé auprès de la FDE et en attente des demandes de subventions (70 % attendues).
- Mise en place de la Vidéoprotection dans la commune.
- Il est prévu plusieurs caméras aux entrées de Village et dans différents endroits « sensibles », des demandes de subventions sont déposées auprès de la Région (accordée), du département et de l'état (en attente de décision) 80 % attendus.
- Réflexion en cours pour renouvellement du tracteur tondeuse.
- D'autres projets sont en cours d'études et de réflexions au premier rang desquelles figurent deux ETUDES dans le domaine, oh combien d'actualité, de la TRANSITION ENERGETIQUE :
- Un audit des installations thermiques de la commune (Les 4 classes, les 4 logements communaux, la salle des fêtes (tous ces bâtiments chauffés avec des chaudières au fioul) et le local du club de tir.

•Cet audit a été réalisé fin 2022 par la FDE (en qualité de maître d'œuvre) et le bureau d'étude CDC CONSEIL, l'objectif est de procéder à la rénovation des installations thermiques.

•Le rapport nous a été rendu avec les différents scénarii possibles :

### Remplacement des chaudières.

- Chaufferie au fioul « vert ».
- Céothermie.
- Chaufferie bois/plaquettes.
- Pompes à chaleur.

L'ensemble de ces propositions sera maintenant à analyser, avec l'aide du bureau d'études afin de déterminer la ou les solutions à envisager.

Encore bien du travail !..et des finances.

Les restes à charge pour la commune variant, selon les solutions retenues, dans une fourchette de 300 à 500 000 euros.

**Les excédents cumulés de la commune, parfois critiqués par certains, seront les bienvenus !!**

Une autre étude a été réalisée, elle concerne la mise en place d'une installation PHOTOVOLTAÏQUE sur la toiture de la salle des fêtes.

Cette étude n'en est qu'à son début et nécessitera une réflexion plus approfondie (faisabilité, subventionnement possible, retour sur investissements etc.)

En matière d'économies d'énergies et pour conclure ce chapitre, le Conseil Municipal a pris plusieurs décisions dans le courant de cette année 2022 telles que l'extinction de l'éclairage public de 0 heure à 4 heures, la réduction des décorations de Noël de 50 % (14 décorations au lieu de 30), le réglage des thermostats des bâtiments communaux à 19°, et la sensibilisation des utilisateurs des salles communales (chauffage, lumière...).

Programme bien fourni s'il en est d'autant que bien d'autres projets sont ou seront à étudier et que le mandat en cours ne sera pas suffisant. Mais il faut en laisser pour les successeurs !

Avant de conclure, je voudrais que l'on ait une pensée pour nos disparus depuis janvier 2020. Nous avons enregistré pas moins de 28 décès durant cette période.

Là aussi le COVID a contribué.

Avant de se retrouver autour du verre de l'amitié et de la traditionnelle galette permettez moi de vous adresser, **en mon nom, au nom du Conseil Municipal et du personnel communal, tous nos vœux de bonheur, de santé et de prospérité pour l'année 2023.**

Votre Maire,  
Michel CHOISY

## INFOS FLASH

### **Bientôt un bus FRANCE SERVICE sur le territoire.**

La communauté de communes va mettre en place, dans le courant de l'année 2023, un nouveau service pour les territoires ruraux : « LE BUS FRANCE SERVICE » qui sillonnera les 60 Communes rurales de la Com de Com dont ROLLOT. Le matin dans une commune, l'après-midi dans une autre.

Il accueillera les usagers, avec ou sans rendez-vous et il sera possible 'y effectuer de nombreuses démarches administratives. Vous n'avez pas Internet ou vous ne maîtrisez pas l'outil informatique, 2 agents seront là pour vous accueillir et vous aider pour toutes les formalités que vous souhaitez accomplir (santé, enfance, famille, retraite, recherche d'emploi, impôts, transports, démarches en ligne etc.)

### **Etude Pré opérationnelle à la réalisation d'une opération d'amélioration de l'habitat réalisée par la Communauté de communes du Grand Roye (CCGR)**

Une étude pré opérationnelle à la réalisation d'une opération d'amélioration de l'habitat est en cours actuellement pour laquelle vous avez tous eu, dans vos boîtes à lettres, un questionnaire à retourner soit en mairie ou à la com de com.

De cette étude il ressort qu'un tiers des logements diagnostiqués sont des « passoires thermiques », et que parmi les travaux identifiés ce sont les postes chauffage et menuiserie qui sont les plus importants.

Différentes aides sont possibles pour ces travaux de rénovations énergétiques et d'économie d'énergie (Isolation, chauffage, remplacement des menuiseries, installation de production d'eau chaude...).

Une communication adaptée sera mise en place.

### **A propos de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères).**

Pourquoi cette taxe prélevée par la com de com augmente régulièrement depuis plusieurs années ?

Cette taxe sert à financer la collecte des déchets ménagers qui comprend les dépenses de fonctionnement (matériel, personnel, sacs jaunes, sacs bleus, amortissement des investissements etc..) et aussi et surtout la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes).

Afin de réduire le volume des déchets « enfouis » (ce qui est mis dans les poubelles noires) et de lutter contre le gaspillage et le gâchis de ressources, le gouvernement, qui fixe le taux de cette taxe, a décidé de l'augmenter fortement.

Cette taxe est facturée à la collectivité en charge de la collecte c'est à dire la CCGR, laquelle la répercute aux contribuables à travers la TEOM.

Ainsi, la TGAP, instituée en 1999 est en constante et forte augmentation depuis 2020 :

- 2020 = 20 € la tonne
- 2021 = 37 € la tonne « soit augmentation +85 %
- 2022 = 45 € la tonne « +20 %
- 2023 = 52 € la tonne « +15 %
- 2024 = 59 € la tonne « +13.5%
- 2025 = 65 € la tonne « +10 %

Soit entre 2020 et 2025 une augmentation de 225 % !

Cela veut dire qu'à tonnage de déchets identiques, il faudrait multiplier par...2 voire plus le montant de la TEOM. D'où l'importance de réduire la quantité de déchets pour minimiser la hausse de l'impôt et c'est possible grâce au tri sélectif (sacs bleus, sacs jaunes), au compostage et au respect des consignes de tri.

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Compte rendu de la séance du 09 Septembre 2022 à 19h30*

Présents : M et Mmes Choisy Michel, Choisy Marc, Cozette Jean-Pierre, Grimal Jean-Luc, Grimal Cécile, Blot Lydie, Harrissart Richard, Gellynck Bernadette, Ricquebourg Perrine, Letupe Laurent, Levasseur Yohann, Pillon Marynès, Butez Christophe, Pichard Patricia

Pouvoirs : Mme Caule Delphine (à Marc Choisy)

Secrétaire de Séance : Mme Cécile Grimal

Lecture du compte rendu de la précédente réunion

## **Vidéoprotection**

Monsieur le Maire explique que pour finaliser le dossier de la vidéoprotection, il est nécessaire de déposer les demandes de subvention aux différents organismes (Département, Région...).

Les demandes de subventions seront déposées avec le devis de la société Cityprotect pour un montant TTC de 73 002 €.

Le conseil municipal donne son accord pour demander les subventions et charge monsieur le Maire de signer les documents s'y rapportant.

Dès que la préfecture aura validé le dossier, le conseil municipal se prononcera définitivement sur le choix de l'entreprise.

## **Subventions aux associations**

Le Conseil municipal après étude des dossiers et sur proposition de la commission communale, après délibération, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations qui en ont fait la demande pour l'année 2022 :

- Club de Tir : 1000 €
- Société de Chasse : 400 €
- Espérance Rollotoise : 200 €
- Association colombophile : 450 €
- Comité des fêtes : 1000 €
- ACPG : 160 €
- Familles Rurales : 1000 €
- RAC : 1000 €

Une subvention d'un montant de 503 € sera également versée au RAC pour remboursement des frais liés à la fête communale et 300 € à l'association Familles rurales pour la sonorisation du 14 juillet.

Monsieur le Maire propose dorénavant de fixer un pourcentage de la subvention par rapport à la participation des membres aux manifestations communales. Il propose de prévoir une réunion d'information à l'attention des présidents d'associations.

Monsieur le Maire propose également de fixer une caution pour le prêt du matériel communal aux associations.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 300 € le montant de la caution.

Il sera également précisé sur le bon de retrait de matériel la date et l'heure de retrait et de retour.



## Questions diverses

### **Demande financement bus scolaire**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande de madame la Directrice d'école qui sollicite la participation de la commune afin de financer un bus pour les 2 sorties prévues en octobre et avril à Compiègne.

Le conseil municipal donne son accord pour le financement 2/3 /1/3 avec la commune de Piennes-Onvillers.

### **Sensibilisation des associations**

Monsieur le Maire souhaite sensibiliser les associations qui utilisent les salles communales sur la consommation d'énergie afin que les responsables pensent à baisser le chauffage lorsqu'ils quittent les lieux.

### **Informations diverses**

Monsieur le Maire fait part de plusieurs remarques qui lui ont été faites par les administrés concernant le manque de présence des conseillers municipaux aux manifestations organisées dans la commune et demande à chacun(e) de faire un effort en fonction de ses disponibilités.

Il demande également que chaque conseiller partage les publications Facebook de la commune.

Le repas des aînés se fera le dimanche 4 décembre.

Les vœux du Maire auront lieu le 14 janvier 2023

Fin de séance 20h45

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendu de la séance du 3 Octobre 2022 à 18h30

Présents : M et Mmes Choisy Michel, Choisy Marc, Cozette Jean-Pierre, Grimal Jean-Luc, Grimal Cécile, Harrissart Richard, Gellynck Bernadette, Letupe Laurent, Pillon Marynès, Pichard Patricia, Caule Delphine,

Pouvoirs : M.Yohann Levasseur (à Michel Choisy), Mme Lydie Blot (à Patricia Pichard)

Absents : Mme Ricquebourg et Mr Butez

Secrétaire de Séance : Mme Cécile Grimal

Lecture du compte rendu de la précédente réunion

### **Vidéoprotection**

Monsieur le Maire précise aux Conseillers qu'au devis initial de Cityprotect doivent s'ajouter un devis de 3000 € pour l'alimentation des caméras ainsi qu'un devis de la Sicae pour leur alimentation aux poteaux.

Le Conseil municipal donne son accord pour ce projet et charge monsieur le Maire de déposer les demandes de subvention lorsque tous les devis seront réceptionnés.

### **Eclairage public**

Monsieur le Maire explique qu'il a demandé des devis à la SICAE et la FDE80 afin de passer les points lumineux de la commune aux LED. Regibaye et la rue de Pronac sont déjà équipés de ces lampes Led.

Ces travaux permettront une baisse conséquente de la consommation d'énergie et la commune aura la possibilité de diminuer l'intensité de moitié la nuit.

Le coût total pour le changement des lampes et la pose des armoires est de 79000 €HT. A cela il faut déduire une remise de la SICAE de 5550 €. Ces travaux sont subventionnables par le département.

Toutes les aides déduites le coût à la charge de la commune serait de 38 300 €.

Le devis de la FDE80 n'est pas encore arrivé.

Le Conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux et charge Monsieur le Maire de faire appel à l'entreprise la moins-disante.

En attendant la réalisation de ces travaux le conseil municipal décide d'éteindre les lumières la nuit de minuit à 4h du matin afin de réaliser des économies d'énergie et de participer à l'effort collectif.

Pour les illuminations de Noël il est proposé de réduire le nombre de guirlandes dans la commune et de les installer qu'à partir du 15 décembre.

Mesdames Pichard, Gellynck, Grimal et Caule proposent de mettre des sapins à décorer à la disposition des habitants dans chaque quartier.

### **Etude énergétique bâtiments communaux**

Monsieur le Maire propose de reporter ce point à la prochaine réunion. En effet la FDE80 vient présenter l'étude détaillée le 11 octobre prochain.

## **Décisions modificatives**

Afin de régler les dépenses d'investissement restant à payer sur 2022, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative. Le Conseil municipal après délibération décide d'effectuer la décision modificative suivante :

Article 615231 chap 11 (Fonctionnement) : - 11400 €  
Article 023 chap 023 (Fonctionnement) : + 11400 €  
Article 021 chap 021 (investissement) : + 11400 €  
Article 2151 chap 21 (investissement) : + 3000 €  
Article 21318 chap 21 (investissement) : +4200€  
Article 21578 chap 21 (investissement) : +2200 €  
Article 2184 chap 21 (investissement) : +2000 €

Afin de régler l'amende de composition, il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

Article 615231 : -500 €

Article 6712 : +500 €

Le conseil municipal après délibération donne son accord pour cette décision modificative.

### **Paiement amende de composition.**

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'en avril dernier, l'OFB a contrôlé l'ouvrier communal pour usage de produits phytosanitaires non conformes. En toute bonne foi Monsieur le Maire pensait que ces produits achetés chez un fournisseur agréé pouvaient être utilisés jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Ce qui n'était pas le cas. Seuls les produits biocontrôle sont désormais autorisés.

Après une première convocation de Monsieur Tallon, ouvrier communal et de monsieur le Maire en juin dernier, Monsieur Choisy a été convoqué devant la justice où une amende de composition de 500 € lui a été remise en tant que représentant de la commune de Rollot.

Le conseil municipal donne son accord pour le paiement de cette amende et charge Monsieur le Maire de mandater la somme de 500 € sur le budget communal 2022.

Cette somme doit être réglée avant le 30/10/2022.

Fin de séance 19h30

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## *Compte rendu de la séance du 14 novembre 2022 à 18h30*

Présents : M et Mmes Choisy Michel, Choisy Marc, Cozette Jean-Pierre, Grimal Jean-Luc, Grimal Cécile, Harrissart Richard, Gellynck Bernadette, Letupe Laurent, Pillon Marynes,, Pichard Patricia, Caule Delphine, Ricquebourg Perrine, Butez Christophe

Absents : Yohann Levasseur, Delphine Caule

Secrétaire de Séance : Mme Marynès Pillon

Lecture du compte rendu de la précédente réunion

### **Participation scolaire 2021-2022**

Le Conseil municipal après calcul et délibération décide à l'unanimité de fixer pour l'année scolaire 2021-2022 la participation pour les Communes extérieures à :

**985 € pour un enfant de maternelle et 474 € pour un enfant de primaire.**

### **Protection des données (RGPD)**

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers.

La loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

De plus, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment que chaque organisme public a l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

Les maires et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale sont responsables de ces traitements informatiques et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent. Ils peuvent ainsi voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

Afin d'accompagner les collectivités à respecter les obligations en matière de protection de données à caractère personnel, l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (ADICΘ) propose de mutualiser son délégué à la protection des données:

Ce délégué aura la charge de piloter la mise en conformité face aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles.

Le délégué doit informer et conseiller le responsable des traitements, il doit contrôler le respect du cadre juridique et coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Le délégué contribue également à une meilleure application du RGPD et réduit ainsi les risques juridiques pesant sur le maire.

Pour s'acquitter de sa tâche, le délégué à la protection des données doit disposer de la liberté d'action et des moyens qui lui permettront de recommander des solutions organisationnelles ou techniques adaptées. Il doit pouvoir exercer pleinement ses missions, en dehors de toute pression, et jouer son rôle auprès du maire.

– La désignation d'un délégué à la protection des données qui réalisera ses missions conformément au RGPD pour un montant annuel de 531 € HT (cf devis en PJ) et pour une durée de 3 ans renouvelable,

L'accompagnement à la protection des données de l'ADICO comprend :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,

d'autoriser le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par l'ADICO,

d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **Mairie connectée (Somme Numérique)**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'afin d'assurer la sécurité du système informatique de la mairie, il a été décidé de faire appel à Somme Numérique qui propose un pack cybersécurité (antivirus) ainsi qu'un pack Mairie connectée.

### **Tarifs cantine**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'augmentation de 10% des tarifs du Fournisseur de Repas au 1<sup>er</sup> septembre 2022. Il devient donc nécessaire de réviser le prix du repas facturé aux familles. Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix du repas de la cantine à 4.50 euros, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **Contrat employé communal**

Monsieur le Maire informe le conseil que le contrat PEC de monsieur Desesquelles Pascal est arrivé à échéance le 3 novembre et qu'il n'est plus possible de prolonger ce contrat.

Monsieur Desesquelles étant à 2 ans de la retraite, il a été proposé à la commune de le prendre en contrat d'apprentissage jusqu'au 31/08/2024. Ce contrat est pris en charge à 80 % par l'Etat.

Monsieur Desesquelles serait présent dans la commune 2 semaines par mois et toutes les vacances scolaires, le reste du temps en formation.

Le Conseil municipal donne son accord pour la signature d'un contrat d'apprentissage entre la commune et Monsieur Pascal DESESQUELLE du 01/12/2022 au 31/08/2024 et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce contrat.

### **4Dépenses d'investissement avant vote du budget 2023**

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L .1612-1 du code général des collectivités territoriales autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022.

A savoir : **Chapitre 21 : 35 504 €**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2023.

### **Dépenses compte 6232 (fêtes et cérémonies)**

Monsieur le Maire explique que certaines trésoreries demandent aux collectivités de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ». Afin d'anticiper une éventuelle demande de la trésorerie de Montdidier, après vote et délibération le conseil municipal décide d'affecter les dépenses suivantes au compte DF011 article 6232 « fêtes et cérémonies » :

- Diverses prestations servies lors des cérémonies officielles, inaugurations et réunions officielles
- Les fleurs, gerbes, plaques, médailles, coupes bouquets offerts à l'occasion d'événements (décès, mariage et anniversaire de mariage, départ en retraite, récompenses sportives et culturelles ...)
- Les gerbes déposées au monument lors des cérémonies
- Les cadeaux, jouets et friandises offerts aux enfants à Noël
- Les cartes cadeaux
- Les colis, les friandises, le repas de fin d'année offerts aux personnes âgées et au personnel communal
- Les tickets manèges offerts aux enfants lors de la fête.
- Le feu d'artifice et achats pour la retraite aux flambeaux du 14 juillet
- Les lots achetés pour récompenser les enfants aux jeux du 14 juillet
- Les divers achats pour les manifestations communales (8 mai 14 juillet, 11 nov...)
- Les règlements des factures de société et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations (Sacem Spré ...)
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations communales
- La pose de compteur forain lors de la fête, du 14 juillet et du marché Franc.

### **Subvention éclairage public**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un dossier de demande de subvention a été déposé au département avec le devis de l'entreprise la moins disante soit le SICAE.

Le Département a alors rappelé à la commune qu'une délibération déléguant la maîtrise d'ouvrage à la FDE80 avait été prise en 2015 ce qui normalement oblige la commune à faire réaliser les travaux par cette même entreprise sauf si une convention est signée entre les 2 parties afin que la commune puisse récupérer la compétence pour ces travaux.

Les responsables de la FDE80, lors d'une réunion ont revus le devis qui ne correspondait pas totalement à ce qui avait été demandé. Un nouveau devis a été présenté. Le reste à charge pour la commune étant de 33400 € déduction faite des subventions (FDE et département).

Le conseil municipal décide donc de confier à la FDE80 ces travaux de rénovation de l'éclairage public et transfère par la même occasion la compétence de maintenance des installations d'éclairage public à la FDE.

### **Questions diverses**

#### **Demande de financement bus sortie scolaire**

Monsieur le Maire fait part d'une demande des enseignantes de l'école de Piennes qui souhaite que les communes de Piennes et Rollot financent le bus pour leur sortie scolaire à Paris. Le devis s'élève à 1730 € TTC soit 1153 € (2/3) à la charge de la commune de Rollot. \_\_\_\_\_

Le Conseil municipal donne son accord mais souhaite dorénavant que les enseignants du RPI fournissent en début d'année scolaire le programme des sorties scolaires envisagées afin de connaître le budget global prévisionnel à inscrire au budget de la commune pour les écoles de Rollot et Piennes-Onvillers \_\_\_\_\_

#### **Motion**

L'Association des Maires de France (AMF) propose aux Communes de voter une motion concernant l'inflation qui touche de plein fouet les budgets des communes qui voient les dépenses de fonctionnement fortement augmenter alors que les recettes elles, baissent. Le conseil vote cette motion à l'unanimité.

Fin de séance 19h50



# LA MAIRIE VOUS INFORME :

## CONNAITRE LES NUMÉROS D'URGENCE

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24.

Un **citoyen mieux informé aide les secours** à intervenir dans de **meilleures conditions** et le **plus rapidement** possible.

Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, **veillez à préciser les 3 points suivants** :

- Vous êtes victime, témoin... Donnez un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable.
  - Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir surtout si vous n'êtes pas sur place.
  - Précisez les motifs de votre appel.
  - N'oubliez pas de vous exprimer clairement auprès de votre interlocuteur. Le temps que vous passez au téléphone n'est jamais inutile, ne retarde jamais l'intervention et permet la meilleure réponse à l'urgence pour laquelle vous l'appelez.
- Enfin, écoutez attentivement les conseils donnés sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours. Votre comportement peut permettre de sauver une vie.

### Numéro d'appel d'urgence européen : 112

Pourquoi appeler le 112 ?

Un accident peut survenir n'importe quand et n'importe où, même lorsque vous visitez un pays de l'Union européenne. Si vous êtes impliqué dans un accident ou que vous en êtes témoin ou si vous remarquez un incendie ou apercevez un cambriolage, vous pouvez appeler le 112 (joignable à partir d'un téléphone fixe, portable ou d'une cabine téléphonique).

Le 112 est le numéro d'appel d'urgence européen unique, disponible gratuitement partout dans l'Union européenne. Ce numéro ne remplace pas les numéros d'urgence nationaux existants.

J'appelle le 112 pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police.

Ne raccrochez pas si vous appelez le 112 par erreur ! Expliquez à l'opérateur que tout va bien.

Dans le cas contraire, il se peut qu'une aide d'urgence doive être envoyée pour s'assurer qu'il n'y a aucun problème.

### • Samu : 15

• Pourquoi appeler le 15 ?

Le Service d'aide médicale urgente (SAMU) peut être appelé pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale en cas de situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins (médecine générale, transport ambulancier,...)

**J'appelle le 15 :**

- en cas de besoin médical urgent
- en cas de malaise
- en cas de coma
- en cas d'hémorragie
- en cas de douleur thoracique
- en cas de difficultés respiratoires quand une personne ne respire plus
- quand vous vous trouvez en présence d'un brûlé
- en cas d'intoxication

## • **Police / Gendarmerie : 17**

- Dans quelles situations appeler le 17 ?
- J'appelle le 17 lorsque je suis en danger ou que je constate que quelqu'un est en danger :
- en cas de violences
- en cas d'agression
- en cas de vol à l'arraché
- en cas de cambriolage

## • **Le traitement de l'appel au 17 :**

Votre appel sera pris en charge immédiatement par le centre de traitement du 17 « police secours » qui enverra sur place la patrouille la plus proche et adaptée à votre urgence (police ou gendarmerie nationales selon la zone de compétence). Gardez au maximum votre sang-froid, donnez votre localisation exacte, la nature de l'urgence, le nombre d'agresseurs et leur description, notez les numéros de plaque, indiquez la direction de fuite, etc.

En cas d'appel non urgent, c'est-à-dire pour signaler à la police un fait qui ne nécessite pas d'intervention immédiate, contactez le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie le plus proche des lieux des faits ou de votre résidence.

## • **Sapeurs-pompiers : 18**

### • Pourquoi appeler le 18 ?

Les sapeurs-pompiers peuvent être appelés pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

### • **J'appelle le 18 en cas de :**

- incendie
- fuite de gaz
- risque d'effondrement
- ensevelissement
- brûlure
- électrocution
- accident de la route
- etc.

## Inscription en Mairie :

Merci de bien vouloir compléter la fiche de renseignements ci-après et de la retourner directement en Mairie, ou par Email à l'adresse [mairierollot@orange.fr](mailto:mairierollot@orange.fr)

Il est rappelé aux nouveaux habitants que l'inscription en Mairie lors de leur arrivée sur la Commune est primordiale.

Merci d'avance

Nous comptons sur vous.

FICHE FAMILLE	
Nom : .....	
Adresse : .....	
ETAT CIVIL DES PARENTS	
Prénom(s) : .....	Nom : .....
Né(e) le .....	à .....
Profession : .....	
Prénom(s) : .....	Nom : .....
Né(e) le .....	à .....
Profession : .....	
Pacsé (e)s le .....	à .....
Divorcé (e)s le .....	à .....
ETAT CIVIL DES ENFANTS	
Prénom(s) : .....	Nom : .....
Né(e) le .....	à .....
Prénom(s) : .....	Nom : .....
Né(e) le .....	à .....
Prénom(s) : .....	Nom : .....
Né(e) le .....	à .....
Prénom(s) : .....	Nom : .....
(1 <sup>ère</sup> partie : .....	
AUTRES RENSEIGNEMENTS	
Marié le : .....	Venant de : .....
Parti le : .....	à .....

# ✓ Circulation en trottinette électrique, rollers ou skateboard

## Règles pour circuler en engin de déplacement personnel (EDP).

### En agglomération

Vous devez circuler sur les pistes cyclables. En l'absence de pistes cyclables, vous pouvez circuler sur les zones suivantes :

- Les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h
- Les aires piétonnes : Zone située en agglomération et réservée à la circulation des piétons, à condition de rouler à une allure modérée (6km/h) et de ne pas gêner les piétons

La circulation sur les trottoirs est interdite.

### À savoir :

L'utilisation est également autorisée sur les voiries privées (par exemple, chemin d'une propriété privée, allée d'une résidence privée).

Vous devez être âgé d'au moins 12 ans pour l'utiliser. La vitesse maximum autorisée est de 25 km/h.

L'engin ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps.

Vous devez vous vêtir d'un équipement rétro-réfléchissant en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée.

Votre engin doit être équipé d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux (avant et arrière) et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux.

### Attention :

Pour votre sécurité, le port du casque est conseillé.

Pour utiliser une trottinette électrique vous devez avoir une assurance responsabilité civile. Cette assurance couvre les dommages causés à autrui (blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule...). Il est recommandé de contacter votre assureur pour, par exemple, adapter votre contrat d'assurance habitation ou souscrire un contrat d'assurance spécifique.

### Amende :

**L'utilisation est interdite aux moins de 12 ans**  
135 €

**Casque audio interdit**  
35 €

**Passager interdit**  
35 €

**Vitesse limitée à 25 km/h**  
135 €

## TROTTINETTE ÉLECTRIQUE Ce que dit la loi

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2020

€ Montant de l'amende en cas d'infraction

### Hors agglomérations

sur les routes autorisées aux EDPM\*, le port du casque et d'un vêtement ou équipement réfléchissant est obligatoire

135 €

EDPM\*

engins de déplacement personnel motorisés

### Assurance obligatoire

Jusqu'à  
3 750 €

Il est interdit de rouler sur les trottoirs

35 €

La trottinette doit être équipée : d'un avertisseur sonore, de freins, de dispositifs rétro-réfléchissants, de feux avant et arrière

11 €

(\*) EDPM : engins de déplacement personnel motorisés

Infographie Le JSL  
Source : www.service-public.fr

- **NETTOYAGE**

L'opération "Hauts-de-France propre" ensemble nettoyons notre région est reconduite comme chaque année et aura lieu cette année à Rollot le 18 mars, RDV place de l'église à 9h30, prendre vos gilets fluo.

- **L'influenza aviaire :**

Dans les basses-cours devant la recrudescence de cas de grippe aviaire, il est impératif de mettre en place plusieurs mesures, confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection.

Éviter tout contact direct entre volailles et les oiseaux sauvages.

Protéger vos stocks d'aliments des oiseaux sauvages ainsi que l'accès aux aliments et eau de boisson de vos volailles.

Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments.

- **Dératisation :**

Il est rappelé qu'il appartient aux propriétaires d'immeubles de prendre, conjointement avec les locataires ou occupants, toutes les mesures pour éviter l'introduction des rongeurs et que lorsque la présence des rongeurs est constatée, de prendre SANS DÉLAI les mesures prescrites par l'autorité sanitaire en vue d'en assurer la destruction.

La Commune a souscrit un contrat avec la Sté CAMDA et procède de son côté, à une opération dératissage chaque année.

S'inscrire en mairie pour un passage à domicile.

- **INSEE :**

Enquête statistique sur l'emploi ;

L'INSEE effectue depuis de nombreuses années une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer le nombre de personnes ayant un emploi, qui sont au chômage ou qui ne travaillent pas (étudiants, retraités...)

**LA PROCÉDURE :**

Un (e) enquêteur (rice) de l'INSEE prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés.

Il (elle) sera muni (e) d'une carte officielle l'accréditant.

- **ENTRETIEN DES CANIVEAUX ET TROTTOIRS :**

L'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou aux locataires riverains de la voie publique.

Chacun est tenu de balayer le trottoir si celui-ci est goudronné, et son caniveau dans toutes sa largeur.

Le nettoyage concerne également le désherbage qui doit être réalisé soit par ARRACHAGE, BINAGE, ou tout autre moyen à l'exclusion des PRODUITS PHYTOSANITAIRES ou PHYTOPHARMACEUTIQUES INTERDITS PAR LA LOI.

- **RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES :**

Vous avez récemment eu la visite et/ou trouver un avis de passage des conseillers du tri de la communauté de Communes qui vous ont expliqué un changement dans la collecte des OM (sacs noirs).

À PARTIR DU 13 MARS celle-ci se fera 1 fois TOUS LES 15 JOURS et la même semaine que les sacs bleus. Rollot, ainsi que 3 autres communes de la CCGR servira de village test sur une année avant mise en place sur l'ensemble du territoire de la Com de Com à compter de 2024.

La collecte des OM, une fois par semaine n'est pas une obligation dans les communes de moins de 2000 habitants et la Com de Com compte appliquer cette possibilité afin de limiter l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M).

Si nécessaire vos conteneurs seront adaptés aux besoins.

## ✓ Les Aînés

Le traditionnel repas destiné aux aînés, faisant partie des animations incontournables de décembre, a pu être à nouveau organisé. Il faut savoir que ce repas est réservé aux personnes de plus de 62 ans résidentes sur la commune, conviées par le Conseil municipal.

L'événement comprend un repas de Noël, une animation musicale et dansante, tout cela dans une ambiance conviviale et festive.

Les membres de la Commission affaires sociales dont la responsable Marynès Pillon, ont distribué aux aînés de plus de 70 ans, le colis de fin d'année, une bouteille de champagne et une carte réalisée par les enfants de la garderie.



*« C'est une démarche qui marque le maintien d'un lien social avec les administrés. Et ceci dans des moments difficiles et incertains ».*

Merci aux habitants d'avoir joué le jeu en décorant les sapins qui ont été déposés dans les rues de la commune.

## ✓ Les Ecoles

Cette année, le Père Noël n'a pas raté son traditionnel rendez-vous pour la plus grande joie des enfants de l'école.

Ce vendredi 16 décembre, ils ont donc reçu la visite du célèbre bonhomme vêtu de rouge.

Celui-ci n'est pas venu les mains vides, car de beaux cadeaux ont été découverts dans chaque classe de PS-MS et MS-GS.

— Vraiment; le "Papa Noël est magique", confiait un enfant, un autre voulait monter dans le traîneau qui était sur le toit.

La Commune a participé à cette magie en finançant les cadeaux.

Beaucoup de joie, d'étonnement et quelques larmes chez certains petits. Bien sûr, les enfants ont chanté de tout leur cœur ! Après ces moments de joie, le père Noël est reparti pour terminer toutes les commandes qui lui ont été adressées par les enfants.





## ✓ **Les Ecoles**

Les 6 classes du RPI ont organisé leurs traditionnels marchés de Noël la semaine du 12 au 16 décembre :

- le lundi 12 décembre pour les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 de Rollot,
- le mardi 13 décembre pour les classes de PS-MS et MS-GS de Rollot,
- le jeudi 15 décembre pour les classes de GS-CP et CP-CE1 de Piennes-Onvillers.

Au programme : spectacle, chorale et vente d'objets fabriqués en classe. Des moments de convivialité appréciés par tous en cette période de fête.

Les mairies ont offert, comme chaque année, un cadeau et des chocolats à chaque enfant scolarisé dans le RPI.

## ✓ **RPI Rollot/ Piennes-Onvillers**

### Coordonnées des écoles :

**Rollot:** 17 rue Saint Nicolas 80500 ROLLOT / mail: [ecole.rollot@ac-amiens.fr](mailto:ecole.rollot@ac-amiens.fr)

Tel : 03.22.78.90.57 Elémentaire et direction le lundi

03.22.78.92.15 Maternelle

**Piennes-Onvillers :** 1 rue du Lundi 80500 PIENNES-ONVILLERS Tel : 03.22.78.42.63

## ✓ **Les bus :**

Les inscriptions se font sur la plateforme : [somme.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager](http://somme.transportscolaire.hautsdefrance.fr/usager) .

Les horaires de bus concernant le RPI sont affichés en mairie et disponibles sur le site [www.trans80.fr](http://www.trans80.fr).

En cas d'intempéries, les changements sont consultables sur le site également.

## ✓ **Cantine :**

Le prix des repas est négocié chaque année et voté par les conseils municipaux des communes du RPI de Rollot – Piennes-Onvillers.

Le tarif à compter du 01/01/2023 est de : 4.50€, comprenant le repas et la garderie du midi.

Les repas sont à réserver une semaine avant.

Les enseignants ne prendront pas de commande ou d'annulation de repas.

La responsable est Mme Perrin.

Prévenir au numéro ci-après en cas d'absence pour la cantine au 03.22.78.28.81 de 11h à 14h30 ou

03.22.87.05.29 garderie de 7h30 à 8h12 et de 16h15 à 18h30.

## ✓ **Garderie :**

La fiche de réservation doit être complétée et remise à la garderie avant le jeudi précédent 9heures, elle est à retirer à la garderie, à la mairie ou téléchargeable.

### **Tarifs :**

A partir du 1<sup>er</sup> avril 2022

8h00 à 8h15 1.00€

7h30 à 8h15 1.40€

7h00 à 8h15 1.90€

16h10 à 16h30 1.00€

16h10 à 17h00 1.40€

16h10 à 17h30 1.90€

16h10 à 18h00 2.20€

16h10 à 18h30 2.50€

## **Les classes et l'équipe enseignante :**

### **- 2 classes maternelles à Rollot : 1 rue Saint Nicolas**

PS-MS : 23 élèves avec Mme FOURNIER-MARETTE et Céline Radiguet ATSEM

MS-GS : 20 élèves avec Mme PITARD ADELAIDE, Mme Pagnet et Fabienne Falsarella ATSEM

### **- 2 classes à Piennes-Onvillers :**

GS-CP : 21 élèves avec Mme PETIT et Fabienne Falsarella ATSEM

CP-CE1 : 22 élèves avec Mme BRAHIMI

### **- 2 classes élémentaires à Rollot : 17 rue Saint Nicolas**

CE2-CM1 : 20 élèves avec Mme ESTEVES

CM1-CM2 : 23 élèves avec Mme CORNET et Mme PIQUET

Mlle BILLA Léa, emploi civique, travaille sur les écoles de Rollot et de Piennes-Onvillers.

Les projets des différentes classes ont été présentés lors des réunions de rentrée à l'ensemble des parents d'élèves. Le RPI est désormais labellisé E3D, (Ecole en démarche globale de développement durable)

**Ecole en Démarche de Développement Durable.** Toutes les classes continueront cette année de travailler les objectifs de développement durable de l'ONU.

## **Quelques rappels essentiels pour la sécurité de vos enfants et vous.**

**NON à la << dépose minute >> à la porte de l'école ou aux << arrêts sauvages >> aux alentours.**

Utilisez les parkings pour stationner.

Un bon stationnement est gage de sécurité et de sérénité pour tout le monde, pour vous, comme pour votre enfant qui vient à l'école ou rentre à la maison après une longue journée.

### **INFORMATION IMPORTANTE :**

Les gendarmes seront appelés cette année si les incivilités déjà constatées ne sont pas résorbées. Il n'y aura plus de prévention mais des contraventions...

### **Oui à la prévention et à l'éducation : << Un enfant averti en vaut deux >>**

Expliquez à votre enfant les risques auxquels il s'expose s'il ne respecte pas les règles de prévention routière et montrez-lui l'exemple.

C'est en regardant les adultes faire que l'enfant apprend.

Utilisez les passages piétons et sécurisés.

Apprenez-lui les règles et apprenez-lui à comprendre la signalisation des panneaux signalétiques tout au long de son parcours.

**Oui à la sécurité de TOUS : nous sommes toujours en Vigipirate. Restez vigilant.  
La sécurité est l'affaire de tous, un accident est vite arrivé !!**

## **INTERDICTION DE STATIONNER AUX ABORDS DES ECOLES**

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions propres à assurer la sécurité des enfants et des usagers de la route lors de la sortie des classes.

### **Article 1 :**

Le stationnement de tous les véhicules motorisés ou non est interdit devant les écoles de la commune selon les lignes jaunes aux heures d'entrée et de sortie des classes soit de 8h à 8h30 et de 11h45 à 12h00 le matin et de 13h15 à 13h40 et de 16h à 16h20 l'après-midi.

### **Article 2 :**

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

### **RAPPEL A PROPOS... du Stationnement**

#### **Article R 417610..**

- Tout véhicule à l'**ARRÊT OU EN STATIONNEMENT** doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.
- Est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule et notamment sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons qui doivent être laissés libres.

Il est rappelé qu'en cas d'accident la responsabilité du contrevenant pourra être engagée.

### • **Environnement :**

Les plantations d'arbres et arbustes ont été effectuées.

#### ✓ **PROJETS A VENIR :**

Vidéo protection

Eclairage public

Remplacement des chaudières à fioul

#### ✓ **Sécurité - Délinquance - Dégradations**

**Sujet sensible s'il en est et Rollot n'est pas épargnée !**

Je rappelle que la commune a mis en place une convention avec la gendarmerie.

Plusieurs "référents " sont désignés et reconnus auprès des services de la gendarmerie.

N'hésitez pas à les contacter pour signaler tout comportement anormal (voiture suspecte ou autres)

**Ayez les bons réflexes, soyez prévoyants, soyez vigilants, soyez prudents au quotidien en respectant les conseils pratiques et vous pouvez aller sur le site [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) Rubrique "Ma sécurité".**

---

#### ✓ **Réduire la consommation d'énergie est un enjeu financier et environnemental :**

**La hausse du coût de l'énergie n'a échappé à personne.**

**Tous les ménages, les entreprises et les collectivités sont concernés et vont être impactés dans les mois à venir.**

**Des mesures devront être envisagées pour réduire la consommation par exemple, coupure de l'éclairage public de 23 h à 4 heures du matin, baisse de la température dans les salles de classe à 19 degrés.**

**D'autres pistes de réflexion doivent être étudiées.**

**Nous comptons sur votre civisme et nous vous invitons à poursuivre ces efforts en matière d'économie d'énergie.**

**C'est avec votre soutien et votre compréhension que nous parviendrons à surmonter ces difficultés.**

• **Enjeu financier** : dans un contexte de crise économique et d'augmentation des prix de l'énergie, nos factures d'énergie représentent une part importante des dépenses de la Commune.

**Pour économiser l'énergie et réduire nos factures, nous devons avant tout adopter des comportements économes, faciles à mettre en œuvre :**

### **1. Chauffage**

C'est le plus gros poste de consommation.

#### **Pour le réduire :**

- Evitons de surchauffer, la température conseillée est 19°C.
- Eteindre les radiateurs quand les fenêtres sont ouvertes pour aérer.
- Lors d'absence en journée, laissons les volets et rideaux fermés pour conserver la chaleur et baisser le chauffage surtout dans les pièces inoccupées.

**Astuce : Baisser la température de 1°C, c'est 7% de consommation en moins.**

### **2. Eau chaude**

- Je règle la température de l'eau chaude sanitaire entre 55°C et 60°C (ce réglage permet également de supprimer le risque de brûlure).

### **3. Appareils électriques et éclairage**

- J'éteins la lumière et les appareils électriques (TV, Hi-fi, ordinateur...) lorsque que je ne m'en sers pas.
- J'éteins les appareils plutôt que de les laisser en veille.

Leur consommation en veille peut représenter jusqu'à 10% de la facture d'électricité hors-chauffage.

- Débranchons les appareils électriques lorsque je ne les utilise pas : chargeur de portable, etc....

**Astuce : éteindre les veilles des appareils, ordinateurs, TV... avec une multiprise munie d'un interrupteur.**

### **4. Cas d'absence prolongée (vacances) :**

Je débranche tous les appareils électriques.

## **INFORMATION DE LA DGFIP : ATTENTION AUX ARNAQUES !**

---

Actuellement diverses escroqueries se diffusent en usurpant l'identité de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Arnaque au numéro surtaxé affiché sur internet

Certains sites internet renvoient vers des numéros surtaxés (en **0 899**...ou **0891**...) pour joindre nos centres des Finances publiques.

### **Ce sont des numéros frauduleux.**

**La DGFIP met tout en œuvre pour les faire fermer.**

Pour obtenir des renseignements fiscaux pour les particuliers, les numéros à utiliser sont :

- soit des **numéros de téléphone ordinaires d'appels locaux** (en 01, 02, 03, 04 ou 05) qui sont ceux des centres des Finances publiques ;
- soit le **numéro unique non surtaxé** (prix d'un appel local) : **0 809 401 401**.

***Usurpation de l'identité de la DGFIP auprès des entreprises***

---

Depuis la fin du mois de juin, des escroqueries **par courriel avec parfois de faux formulaires en pièce jointe** et usurpant les adresses électroniques de la DGFIP **visent particulièrement les entreprises.**

Nous vous invitons à être très vigilants quant au contenu des messages que vous recevez en étant notamment attentifs à tous les signes et détails qui peuvent révéler qu'il s'agit d'un message frauduleux : fautes d'orthographe ou de syntaxe, demandes d'informations détaillées sur l'entreprise ou de ses coordonnées bancaires, etc.

En cas de doute, ne répondez pas à ces messages s'ils ne proviennent pas de l'adresse électronique de votre service des impôts des entreprises (SIE) que vous pouvez retrouver sur vos avis ou **sur notre page contact.**

La DGFIP a engagé des actions, notamment techniques et judiciaires, pour faire cesser ces fraudes.  
**Escroqueries aux faux ordres de virement (FOVI).**

Les escroqueries aux faux ordres de virement visent particulièrement les entreprises, en poussant un salarié à effectuer un virement bancaire sur un compte frauduleux, en usurpant l'identité du véritable créancier.

Ces escroqueries sont réalisées par courrier, téléphone ou courriel.

Il existe plusieurs types de FOVI : la fraude au changement de RIB via une usurpation d'identité, la « fraude au président / ministre » et la fraude au « faux technicien informatique ».

### **Comment reconnaître ce type d'escroquerie ?**

- L'interlocuteur est inhabituel ;
- La demande est inhabituelle dans son contenu (demande de virement à l'international, changement de coordonnées...) ;
- La forme de la demande est inhabituelle (incohérence, fautes d'orthographe ou de syntaxe, adresse de messagerie très proche de l'adresse habituelle mais néanmoins différente...).

### **Comment s'en prémunir ?**

- Rompre la chaîne des échanges : la procédure du contre-appel est toujours efficace, en contactant l'interlocuteur habituel avec les coordonnées déjà connues ;
- Ne pas céder à la pression et à l'urgence invoquée ;
- Bloquer les coordonnées bancaires frauduleuses ;
- Identifier les paiements déjà réalisés, à venir ou en instance, pour effectuer les rejets et blocages nécessaires ;
- Instaurer des procédures de vérification complémentaires (pour les paiements internationaux notamment) ;
- Diffuser les alertes transmises par les fournisseurs ;
- Ne pas divulguer à l'extérieur des informations sur l'organisation de l'entreprise.

## ✓ **Site officiel de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)**

### **Votre démarche concerne...**

#### **Immatriculation - Carte d'identité - passeport.**

L'ANTS vous accompagne dans la réalisation de vos démarches liées à l'immatriculation, au permis de conduire et aux titres d'identité.

**Lien internet :**

✚ [immatriculation.ants.gouv.fr](http://immatriculation.ants.gouv.fr)

✚ [permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://permisdeconduire.ants.gouv.fr)

✚ [passeport.ants.gouv.fr](http://passeport.ants.gouv.fr)

### **Vous ne parvenez pas à vous connecter à votre espace ANTS ?**

Vous êtes un particulier...

Par téléphone vous pouvez nous joindre du lundi au vendredi de 7h45 à 19h et le samedi de 8h à 17h au 34 00 en France métropolitaines (numéro non surtaxé).

Plus d'information auprès du Relais Petite Enfance (RPE) 07 85 93 40 87.

### ✓ **BAR - TABAC Les 3M**

**Aux heures d'ouverture :**

Du lundi au vendredi de 7h15 à 19h sans interruption.

Samedi et dimanche 8h30 - 12h.

❖ **Un distributeur automatique de billets au bar tabac les 3M**

❖ Depuis l'année dernière, les demandes de carte grise.

**L'établissement propose de nombreux services.**

**Factures dotées d'un QR code, Fromage, vins, boissons à emporter, bijoux, carterie, ZIPPO, E- liquide etc...**

## ✓ Rappel – Élagage propriétaires.

Il est rappelé que le code rural (art. D 164-24) qui impose aux propriétaires riverains de la voie l'obligation de couper les branches et racines qui avancent sur l'emprise dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation des chemins et **D'ÉLAGUER LES HAIES A L'APLOMB DES LIMITES DE CE DERNIER.**

Si ces végétaux en bordure d'une voie publique (chemin, route, tour de ville etc...) mettent en péril la commodité du passage un arrêté municipal de mise en demeure pourrait être pris.

## ✓ CONSEIL RÉGIONAL.

Une antenne est ouverte à Montdidier Espace Jean Jaurès N° 41 (près de la gare)

La région Hauts de France peut vous aider au quotidien.

Lycée - Apprentissage - Formation - Travail - Transport.

Renseignement au 03.74.27.30.10

**Plus d'infos :** [antenne-montdidier@hautsdefrance.fr](mailto:antenne-montdidier@hautsdefrance.fr)

## ✓ QUELQUES RAPPELS UTILES :

### **Par arrêté préfectoral,**

- Le brûlage de déchets ménagers, résidus de débroussaillage etc.... est interdit.  
En cas de non-respect de cette interdiction, une amende pouvant aller jusqu'à 450 € peut être imposée.
- Les déchets verts (tonte, taillage de haies etc...) doivent être déposés en déchetterie, **pas dans les terrains privés et chemins communaux, cela donnera lieu à des plaintes par les propriétaires ou la Commune.**
- L'obligation d'entretenir des terrains « non bâtis » situés à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations est à charge des propriétaires (article L2213-25 du code général des collectivités territoriales).

- **RAPPEL STATIONNEMENT INTERDIT SUR LES PELOUSES**
- **NE PAS LAISSER LES POUBELLES VIDES SUR LES TROTTOIRS.**

## ✓ Appel Regroupement Commande Fuel

- Commandes groupées Fuel (Mme Trouillet tél. : 06.80.62.35.50)
- 1<sup>er</sup> au 15 avril.
- 1<sup>er</sup> au 15 juillet.
- 1<sup>er</sup> au 15 octobre

## ✓ Renseignements utiles :

Vous êtes victime d'un cambriolage, composez le 17

Opposition carte bancaire 0892 705 705

Opposition chéquier 0892 683 208



## ✓ Blocage téléphones portables :

Bouygues	0800 291 000
Free	3244
Orange	0800 100 740
SFR	1023

### Urgence :

Pompiers :	18 ou 112
SAMU (médecin de garde) :	15
Gendarmerie :	17
Dépannage électricité (SICAE) :	03 22 88 47 88
Service des eaux :	03 22 37 42 02

## ✓ Pharmacie de garde :

Pour connaître la pharmacie de garde, il vous faudra appeler le 3237. Un serveur vocal automatique vous demandera le numéro de votre département puis de votre commune de résidence. Les coordonnées de la pharmacie de garde vous seront alors communiquées.

### **PHARMACIE DE LA MAIRIE**

Adresse : 14 Place du Général de Gaulle – 80500 Montdidier

Téléphone : 03 22 78 08 46

Horaires d'ouverture : Fermé un lundi sur trois.

Du mardi au samedi de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h00.

### **PHARMACIE DESEQUELLES**

Adresse : 3 rue de Roye – 80500 Montdidier

Téléphone : 03 22 78 02 48

Horaires d'ouverture : Fermé un lundi sur trois.

Du mardi au samedi de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h00.

### **PHARMACIE FAUQUET**

Adresse : 20 Place du Général de Gaulle – 80500 Montdidier

Téléphone : 03 22 78 02 50

Horaires d'ouverture Fermé un lundi sur trois.

Du mardi au samedi de 09h00 à 12h15 et de 14h00 à 19h00.

## ✓ Location des salles :

**Salle des fêtes - Salle Multifonctions.**

**S'adresser à la mairie pour réservation (voir site internet de la commune)**

**Stationnement devant la salle des fêtes interdit.**

### **Informations salles :**

- Pas d'utilisation d'appareils à gaz et pétrole dans les salles.
- Merci de respecter le matériel !
- Ne pas monter sur les chaises et tables.
- Lors du montage des tables merci de ne pas les cogner sur le sol.
- **Rappel : Ne rien accrocher sur les murs et les plafonds.**
- **Rappel : Ne pas laisser les lumières allumées.**

## Permanence des Conseillers Départementaux du Canton de Roye

Conseillers Départementaux, Mme Josiane Hérouart et M. Wilfrid Larcher.

### Contacts :

Mme Josiane Hérouart 03.22.71.97.05 E-mail : jherouart@somme.fr/ M. Wilfrid Larcher 07.82.78.02.77

E-mail : wlarcher@somme.fr

### ✓ **Assistantes maternelles agréées**

CAULE	Chantal	17 Rue de Beauvoir	03.22.78.82.92	
DUCROCQ	Angélique	54 Rue Haute	03.22.78.35.59	
GRIMAL	Cécile	23 Rue Saint Nicolas	03.22.78.95.74	07.50.43.99.86
LESUEUR	Sandrine	23 Rue des Prés Madame		06.75.28.86.09
LOUVIOT	Jessica	76 rue de la Madeleine	03.22.79.00.91	06.32.75.64.27
TALLON	Ludivine	13 Rue de Beauvoir		06.30.69.32.55
VANDEBORE	Evelyne	6 Rue des Clos	03.22.78.91.39	
VIEZ	Virginie	18 Rue Haute	03.22.37.13.48	06.31.85.38.69

### ETAT CIVIL :

**Mariages :** néant

### **Naissances :**

Melle Rousselle Sciana 17/09/2022  
Mayron Plisson 21/12/2022

### **Décès**

M. Baert Philippe 12/10/2022  
Mme Bucamp Annie 30/11/2022  
Mme Dolgos Monique 15/12/2022  
M. Puille Patrick 02/01/2023  
Mme Jean Liliane 07/01/2023

# NOS COMMERÇANTS & ARTISANS

- **Auto-école HB Formations** 51 rue Haute Tél : 03 60 51 95 24 <http://www.hbformation.fr>
- **Les 3 M Bar-Tabac-Presses-Loto-PMU** Dépôt de pain tous les lundis 88 rue de La Madeleine  
Tél : 03 22 78 02 81
- **Bulle de coton – Institut de Beauté** 1 bis rue du four Tél : 03 22 73 09 70
- **Boulangerie – Pâtisserie du 107** 14 place Galland Tél : 09 71 29 28 55
- **Salon de coiffure O'Cheveux d'Ange** 1 rue Haute Tél : 03 22 87 30 08
- **Sarl Thierry Poissant** Agencement – Rénovation 1 rue Haute Tél. : 06 85 92 10 46
- **Pizza Yolo** 42 rue de la Madeleine 80500 ROLLOT
- **NOVAXIS Bureau d'Études Arnaud Rousseaux** Port. : 06.95.09.10.83 Fixe : 09.72.45.14.36  
Mail : [contact@novaxis.fr](mailto:contact@novaxis.fr)
- **Ledoux Gérard & Fils Matériel colombophile et aliments pour animaux Entretien, Espaces verts** 24 rue Haute Tél : 03 22 78 28 18 ou 09 60 17 82 80
- **SARL HANNIET Menuiserie Bois et PVC Isolation, aménagement de combles, Charpente**  
2 Hameau de la Villette Tél : **03.22.87.89.56**
- **France Famille Services** à la personne, Assistance aux personnes âgées et handicapées,  
25 rue Haute 03 22 37 10 82 / 0800 220 228 (Appel gratuit) [www.france-famille-services.fr](http://www.france-famille-services.fr)
- **Entreprise agricole Jean-Pierre Vincant Baticle** Route de Beauvoir  
Tél : 03 22 78 28 64 Mobile : 06 07 09 04 45 Fax : 03 22 78 29 93
- **Bauduin Corinne** Vendeuse indépendante le bien être grâce à une plante l'Aloe Vera  
17 rue de la Madeleine Tél : 03 22 78 87 66
- **Fabrication de confiseries** Areski Hahad 25 rue de la Madeleine Tél: 03 22 78 88 02 ou 09 6510 92 34
- **Menuiserie – ébénisterie** Tabary 5 rue Haute Tél : 03 22 78 39 43 ou 09 54 33 39 43
- **F2L METAL** 55 Rue Haute Tél : 03.22.87.34.38
- **Fleur de Jasmin - Chapeaux-Bijoux Fantaisies-Accessoires** Tél : 06 09 80 96 07 [damecalou@live.fr](mailto:damecalou@live.fr)
- **Le Petit Atelier** Tapissier d'ameublement Couture-retouches 17 bis rue Haute Tél : 06.09.85.49.33
- **Les Écuries de la Madeleine**, Pension chevaux. 64 rue de la Madeleine Tél : 06.46.15.07.24
- **Descombes TP** 64 rue de la Madeleine Tél : 06.79.26.02.81
- **Aux pat 'à l'eau**, Toiletteur 55 bis rue de la Madeleine · 06 23 25 04 59
- **Viva Pizza** 35 rue de la Madeleine Tél : 03 23 81 29 22

# CONTACTS ASSOCIATIONS



**Comité des Fêtes Rollotois**  
]06.31.59.76.49



**Football  
R.A.C**  
] 03.44.85.14.74



**Société de boules de Rollot**  
]06.31.59.76.49



**Espérance Rollotoise**  
] 03.22.78.29.27



**Société Communal de Chasse de  
Rollot**  
Tél : 06.81.57.17.44

**Club Colombophile**



**Club Colombophile Rollotois**  
] 03.22.78.28.18

**La Rollotoise**



**Club de Tir de Rollot**  
] 06 85 56 27 69  
<http://www.tir-rollot.com>



**Société de Longue Paume  
de Rollot**  
] 03 22 37 01 13



**ACPG - ACTM**  
] 03.22.78.28.69



**Comité Rotincia**  
] 03.22.78.28.60  
<http://www.rotincia.org>

**Familles  
rurales**  
Vivre mieux !

**Familles Rurales**  
]06.13.50.40.42



**Pronastrum**  
] 03.22.78.28.60  
<http://pronastrum.free.fr>

# COMITE DES FÊTES ROLLOTOIS

## BONNE ANNEE 2023



**BROCANTE**  
**SALLE DES FÊTES**  
**DIMANCHE 5 FEVRIER 2023**  
**8h à 17h**

**Buvette, restauration....**

**Entrée gratuite**

**Inscription des exposants : 06 31 59 76 49**

### Calendrier des manifestations 2023

<u>DATE 2023</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>LIEU</u>
Dimanche 5 février	Brocante	Salle des fêtes
Samedi 4 mars	Assemblée générale	Salle des fêtes
Samedi 1 avril	Thé Dansant	Salle des fêtes
Lundi 10 avril	Œufs de Pâques	Les Clos
Samedi 15 avril	Participation Défilé de Mode	Salle des fêtes
Samedi 22 avril	Concours de Pétanque	Les Clos
Dimanche 4 juin	Foire Marchande et Brocante	Rue ST Nicolas, Près Madame et Pronac
Samedi 10 juin	Concours de Pétanque	Les Clos
13 & 14 juillet	Participation Communale	
Samedi & Dimanche 7 & 8 octobre	Salon de la gastronomie et de l'artisanat	Salle des fêtes
Dimanche 5 novembre	Brocante Vintage	Salle des fêtes
Samedi 23 décembre	Parade de Noël	Les Rues et salle Pronac

**Nous espérons vous retrouver  
lors de nos manifestations.**

**A très vite, Comité des Fêtes Rollotois**



**Club Colombophile**



**La Rollotoise**

## **Club Colombophile «La Rollotoise»**

Le club colombophile «La Rollotoise» a été fondé et est présidé par M. Gérard LEDOUX depuis une vingtaine d'année.

Son activité principale est la participation à des courses de pigeons voyageurs sur des distances allant de 100 à 1000 km.

Le club fait partie du Groupement colombophile du CNP et se confronte avec les clubs d'Albert, Péronne, Corbie, Laucourt et Ham.

La saison 2022 a été particulièrement bonne pour les amateurs du club de Rollot, notamment avec une victoire de M. Ledoux Gérard & Fils sur la course de Narbonne Internationale (717km) devant 3884 pigeons, ainsi que M. Tuncq Mickaël qui remporte le Championnat Général du CNP.

Toute personne qui serait intéressée par le sport colombophile ou souhaiterait savoir comment obtenir une licence peut contacter M. Ledoux Gérard au 06.77.50.96.28 pour plus de renseignements.

Les 03 et 04 septembre derniers le club de la Rollotoise a organisé le traditionnel Ball-trap de Rollot, événement très attendu stoppé depuis la crise sanitaire.

Avec un temps estival en plus, le Ball Trap fut une réussite et la satisfaction pour tous les participants d'avoir passé un bon moment nous a réjouis d'autant plus.

Le club tient à remercier particulièrement le club de Football de Rollot et son président Mickaël Pichard pour le prêt de barnums et leurs aides au montage de celui-ci, M. Jean-Luc Grimal pour l'armoire électrique, sonorisation et percolateur, ainsi que la Mairie de Rollot pour le prêt de divers équipements (barrière, table...).

Et Mme Marynès Pillon pour le prêt du terrain.

On se donne rendez-vous cette année.





## FAMILLES RURALES

### Planning année 2023....

Dimanche 12 février 2023

Salle des fêtes de 8h30 à 17h30

Bourse aux vêtements

bébé, enfant, ado, adulte, (Pas de jouets ou autres articles)

Tarif... Adh 3€ la table

...Non Adh 4€ la table, réservation au 06.13.50.40.42

Atelier vacances du 20/02/23 au 24/02/23 (sauf le mercredi)

Salle Pronac ... Inscription sur place

à partir de 14h30



## R.A.C

Samedi 11 mars 2023, belote salle des fêtes.

Inscription à partir de 18h

Début des parties 19h.

8€/joueur, spécial bon d'achat.

Tournoi le week-end du 17/18 juin pour le RAC.

## Les 3M

Concours de pétanque samedi 2 septembre 2023.



## L'ESPERANCE ROLLOTOISE

Vous présente ses meilleurs vœux 2023 et surtout une bonne santé.

Vous êtes à la retraite, venez nous rejoindre pour un moment de convivialité

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons que nous organisons des après-midi récréatives tous les mardis de 14 h à 18 h, des jeux divers (Belote, Tarot, Triominos, etc..) et notre repas mensuel, à la salle des associations.

Président : Jean-Claude Marcq Tél : 03.22.78.21.90

Trésorier ; M. Claude Marchant Tél : 03.22.78.29.27

Secrétaire : Mme Josette Trouillet Tél : 06 80 62 35 50

L'assemblée générale se tiendra le 14 février 2023 à 14 h, salle des associations.



### EDITO

Cette nouvelle saison qui commence, est prometteuse par certains aspects. Les effectifs pour commencer. nous sommes déjà 100 licenciés, ce qui laisse présager environ 110 licenciés en fin de saison, soit mieux qu'avant Covid.

Il nous reste à retrouver les compétiteurs en quantité et en qualité et les espoirs semblent se confirmer.

Il faudrait, pour bien, retrouver une fréquentation régulière d'enfants de Rollot qui ne seraient plus tributaires des parents pour venir à l'entraînement plusieurs fois par semaine, indispensable pour obtenir de bon résultats.

C'est avec plaisir que notre nouveau député a accepté notre invitation.

Il a été séduit par la rigueur de notre organisation et la gestion financière du club.

Déçu par l'absence du Maire et le fait que ses deux adjoints n'étaient pas en mesure de répondre à nos questions.

Il souhaite revenir nous voir pendant la pratique au sein du stand. Il a également constaté que la préparation de la succession à la direction du club, est bien avancée à mi-mandat.

Il a aussi beaucoup apprécié l'hommage qui a été offert par les licenciés à Lise MOREL, secrétaire comptable du club depuis sa création, mais qui a été abattue l'an dernier par un terrible A.V.C.



Dernier point abordé, l'aménagement d'un grand terrain sur lequel regrouper de manière pérenne trap, arbalète et 100 m, à nos frais, comme d'habitude, faut pas rêver. Deux terrains sont dans l'objectif.

*Eric Morel*



Notre assemblée générale s'est déroulée, samedi 10 décembre dans la salle de Pronac. Notre nouveau député, J.P. TANGUY, avait répondu présent à notre invitation, contrairement à son prédécesseur que nous n'avons jamais pu accueillir ou même, rencontrer.

Lors de cette A.G ; où la participation a été très importante, outre les comptes rendus habituels, ont été votés à l'unanimité, la restructuration du Bureau avec la validation d'E.LEFRANCOIS au poste de secrétaire, et de F.PISANO et F. ROCQUENCOURT comme membres du bureau.

Le Président a rappelé qu'il cesserait ses fonctions à la fin de ce mandat.

Il aura, alors, 80 ans. La succession se présente très bien avec une équipe solide.

En l'absence du Maire représenté par 2 adjoints, MM. GRIMAL et CHOISY M., aucun n'a été en mesure d'apporter au club, des réponses aux questions posées par écrit au maire depuis plusieurs mois.

Ils ont été chargés de présenter au Maire, le projet du club de regrouper 100m, trap et arbalète sur un seul terrain plus important pour pouvoir y créer des structures pérennes, à ses frais, comme d'habitude.

Notre député a apprécié la qualité de gestion du club et a particulièrement été impressionné par ses résultats, 187 médailles nationales et 12 internationales, dont 1 mondiale.

### CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER

8 qualifications aux championnats de France d'hiver, en Février à Montluçon, ont été obtenues par les membres du club. Malheureusement, nos 3 tireurs arbalètes ont du déclarer forfait. L'un pour des raisons financières, les deux autres pour contraintes familiales. On espère mieux pour les championnats d'été, adultes et Ecole de Tir.